

Critères sport-études 2025-2026

Allègement d'horaire

Disciplines		
Agrès	Athlétisme	Aviron
Badminton	Basketball féminin	Basketball masculin
Cyclisme	Equitation	Escalade
Escrime	Football féminin	Football masculin
Freestyle ski / snowboard	Golf	Gymnastique artistique féminine
Gymnastique artistique masculine	Gymnastique rythmique	Handball
Hockey sur glace féminin	Hockey sur glace masculin	Judo
Natation	Natation artistique	Patinage
Plongeon	Saut à ski / combiné nordique	Ski alpin
Ski de fond / biathlon	Taekwondo	Tennis
Tennis de table	Tir à l'arc	Trampoline
Triathlon	Unihockey	Voile
Volleyball	Water-polo	

Mise à jour : 12.08.2025 – FE/tf



Allègement d'horaire

AGRES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Pas d'allègement d'horaire

7P - 11S

Scolarité postobligatoire

Participer à la finale des Championnats suisses individuels et/ou par équipe cantonale
et
s'astreindre à un entraînement régulier (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une
société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud (www.gymvaud.ch), du responsable agrès et d'une société de gymnastique
(club)

Remarques

Allègement d'horaire

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA.

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA à qui le Centre National de Performance (CNP) Romandie délègue cette compétence.

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch) ou du CNP Romandie et du club.

Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

AVIRON

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Participer aux détectations de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau local ou régional
ou
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6 ; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
participer aux détectations de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau régional
ou
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

Références

Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites, A ou B

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites ou A

Références

Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l' Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

Remarques

Les cadres vaudois C ne permettent pas d'obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

BASKETBALL FEMININ

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball qui évolue au plus haut niveau de sa catégorie d'âge

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou

participer aux championnats de ligue nationale A ou B
ou

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball qui évolue au plus haut niveau de sa catégorie d'âge

ou

avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable

Références

Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

Remarques

Allègement d'horaire

BASKETBALL MASCULIN

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou
faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball qui évolue au plus haut niveau de sa catégorie d'âge

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
participer aux championnats de ligue nationale A ou B
ou
aux championnats de 1ère ligue nationale
ou
faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball qui évolue au plus haut niveau de sa catégorie d'âge
ou
avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable

Références

Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

Remarques

Allègement d'horaire

CYCLISME

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Pour les catégories (BMX / pumptrack / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT / DH) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

Scolarité postobligatoire

Pour les catégories (BMX / pumptrack / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT / DH) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

Références

Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

EQUITATION

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des sports équestres (ranking disponible sur info.swiss-equestrian.ch), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- a) les cavaliers de la Suisse entière
- b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- c) les résultats du 1er janvier 2024 jusqu'au délai de dépôt de la demande

Références

Attestation de la Fédération Swiss Equestrian (www.swiss-equestrian.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence

Remarques

Allègement d'horaire

ESCALADE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

Références

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/

Remarques

Allègement d'horaire

ESCRIME

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Participer à toutes les épreuves du circuit national "Jeunesse" dans l'arme pratiquée
ou
compenser les tournois manqués par un tournoi à l'étranger
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national ou au cadre régional
ou
avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national
"Jeunesse"
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

Références

Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime
(sélections) et du club

Remarques



Service de l'éducation
physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

FOOTBALL FEMININ

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale M12 ou M13
ou
faire partie d'une équipe de club (LS Vaud Foot SA ou Yverdon Sport SA) M14, M16 ou M18

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou
d'une équipe de club (LS Vaud Foot SA ou Yverdon Sport SA) M14, M16, M18 ou M20

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) ou du club

Remarques

Allègement d'horaire

FOOTBALL MASCULIN

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Faire partie d'une équipe de club disputant le championnat national junior élite

7P - 11S

FE12	FE13	FE14	M15	M16
7e - 8e	8e - 9e	9e - 10e	10e - 11e	11e
2014	2013	2012	2011	2010

FE est l'abréviation de championnat Footeco. Les clubs concernés par les équipes FE et M sont : LS Vaud Foot SA, Yverdon Sport SA, Team La Côte, SLO SA, FC Vevey-Sports 05.

Les équipes suivantes ne font pas partie du football junior élite : D à 9 Elites Régionales, Juniors C et B promotion, Youth League Juniors C et B et ne permettent pas à leurs joueurs d'obtenir un allègement d'horaire, même si le club fournit une attestation.

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou
d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M19 / M21

Références

Scolarité obligatoire : les attestations doivent comporter la signature du Directeur Technique de l'ACVF ou du Directeur Technique du LS Vaud Foot SA / Partenariat Vaud
Scolarité postobligatoire : les attestations doivent comporter la signature du Directeur Technique du LS Vaud Foot SA / Partenariat Vaud

Remarques

Enseignement obligatoire 7P - 11S : les clubs doivent - selon une recommandation de l'Association suisse de football - débiter les entraînements au plus tard à 17h30. Dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.



Service de l'éducation
physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références

Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

GOLF

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au National Team Girls/Boys
ou
appartenir au cadre régional (U12/U14/U16)

Avoir un niveau similaire à celui de la carte Swiss Olympic qui sera confirmé par une attestation de Swiss Golf

Scolarité postobligatoire

Appartenir au National Team Girls/Boys
ou
appartenir au cadre régional (U14/U16)

Avoir un niveau similaire à celui de la carte Swiss Olympic qui sera confirmé par une attestation de Swiss Golf

Références

Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre de performance de GymVaud
ou
participer aux qualifications des Championnats suisses Junior
ou
faire partie de la sélection cantonale des Championnats suisses par équipe

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre de performance de GymVaud
ou
participer aux qualifications des Championnats suisses Junior
ou
faire partie de la sélection cantonale des Championnats suisses par équipe

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud, née en 2017 et scolarisée en 4P peut obtenir un allègement d'horaire



Service de l'éducation
physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud, née en 2017 et scolarisée en 4P peut obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

HANDBALL

Mise à jour : Août 2014

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes)
ou
participer à un championnat juniors Elite ou Inter
ou
appartenir à une sélection nationale

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
participer :
- à un championnat juniors Elite ou Inter
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

Références

Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) (www.handball.ch), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) (www.handball.ch/regionen/romandie/) ou de l'Association vaudoise de handball et du club

Remarques

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE FEMININ

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14
ou
participer à l'un des championnats suivants :
U15 Elites, championnat national
U15 TOP, championnat régional
U13 Elites, championnat régional

**Scolarité
postobligatoire**

Participer à l'un des championnats suivants :
Postfinance Women's league
SWHLB
U17 TOP
ou
sur recommandation du responsable technique de l'ACVHG

Références

Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club
Liste de la sélection

Remarques

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

- (1) Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14
ou
appartenir à une sélection régionale U15 - SR
et
(2) participer à l'un des championnats suivants :

U- 18 Elites, championnat national
U- 16 Elites, championnat national
U- 14 Elites, championnat régional

Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

Scolarité postobligatoire

- Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale
et
participer à l'un des championnats suivants :

National League, Swiss League, MyHockey League ou 1re ligue

U- 21 Elites, championnat national
U- 18 Elites, championnat national
U- 16 Elites, championnat national dès le début de la saison et non plus dès décembre

Références

Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club
Liste de la sélection

Remarques

Sélection Pee-Wee : la liste des joueurs officiellement sélectionnés pour les tournois Pee-Wee 2026 est disponible auprès du secrétariat du Service de l'éducation physique et du sport.

Allègement d'horaire

JUDO

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre vaudois (écoliers)
ou
appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

Scolarité postobligatoire

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef
ou
être membre actif du cadre cantonal vaudois et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre
ou
avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers) et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre

Références

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://sjv.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION

Mise à jour : août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir au cadre romand
ou
appartenir au cadre vaudois
ou
appartenir aux dix meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements différents (style ou distance) selon la liste de swimrankings

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir au cadre romand
ou
appartenir aux dix meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements différents (style ou distance) selon la liste de swimrankings

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de Swiss Aquatics Swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant
ou
sur préavis du département technique de l'ACVN

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de Swiss Aquatics Swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

PATINAGE

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Participer aux tests PISTE de Swiss Ice Skating et obtenir une Swiss Olympic Talent Card locale, régionale ou nationale
ou
avoir réussi les tests pour participer aux championnats suisses et obtenir une attestation de l'ARP

Scolarité postobligatoire

Participer aux tests PISTE de Swiss Ice Skating et obtenir une Swiss Olympic Talent Card locale, régionale ou nationale
ou
avoir réussi les tests pour participer aux championnats suisses et obtenir une attestation de l'ARP

Références

Attestation du club et de l'ARP
Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch) et copie de la carte de Swiss Olympic

Remarques

Avant la 5P et sur présentation d'une attestation de participation aux compétitions délivrée par l'Association romande de patinage (ARP), un allègement d'horaire peut consister à libérer ces jeunes talents de manière à leur permettre de débiter l'entraînement à l'heure.

Allègement d'horaire

PLONGEON

Mise à jour : Août 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

7P - 11S

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques



Service de l'éducation
physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands A, B ou C "
ou
au groupe " ski-club " de ski-romand.ch
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue
ou
à une sélection " cadres romands A ou B " ou en juniors A ou B
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club
Pour le groupe " ski-club " l'allègement peut se résumer à quelques jours de congé pendant la période de préparation (août - décembre)

Remarques

Allègement d'horaire

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

Références

Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de suprarégional ou au cadre vaudois (cadres A ou aspirant)
ou
posséder une carte régionale test PISTE au 1er janvier
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles	Année	Garçons / Filles
2008	N4 / N4	2012	R3 / R3
2009	R1 / R1	2013	R4 / R5 (5.100)
2010	R2 / R2	2014	R5 / R6 (4.000)
2011	R3 / R2		

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)
ou
posséder une carte régionale test PISTE au 1er janvier
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2007	N4 / N3
2008	N4 / N4
2009	R1 / R1
2010	R2 / R2
2011	R3 / R2

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

7P - 11S

Année	Garçons / Filles (classement filles)	
2009	C8	/ C7
2010	C6	/ D5
2011	D5	/ D4
2012	D4	/ D3
2013	D3	/ D2
2014	D2	/ D2
2015	D2	/ D2

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)	
2007	B12	/ C9
2008	C10	/ C8
2009	C8	/ C7
2010	C6	/ D5
2011	D5	/ D4

Références

Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et de l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques



Service de l'éducation
physique et du sport
Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Allègement d'horaire

TIR A L'ARC

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

Références

Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de l'Association Vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Allègement d'horaire

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir au cadre régional (sélection romande)

ou (pour les athlètes trop jeunes pour faire partie de la sélection) :

avoir participé l'année précédente à la finale de la Régio League ainsi qu'aux tests PISTE de Swiss Triathlon

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national de la relève
ou

appartenir au cadre régional (sélection romande)

Références

Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

UNIHOCKEY

Mise à jour : Août 2023

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Faire partie d'une équipe de la sélection régionale Léman (M13 ou M15)
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)
et
obtenir un préavis favorable de l'association cantonale

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi
ou
faire partie ou avoir fait partie de la sélection Léman M15 et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale
ou
faire partie d'une équipe de Ligue nationale A ou B (M16 ou M18) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP) et obtenir un préavis favorable de l'association cantonale

Références

Attestation de swiss unihockey (www.swissunihockey.ch) (équipe nationale) ou de Vaud Unihockey (www.vaud-unihockey.ch) pour le Centre régional de performance, la section Sport-études Unihockey ainsi que les sélections régionales Léman.

Remarques

Allègement d'horaire

VOILE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

Références

Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2025

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à la sélection nationale ou à un cadre de perspective
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)
ou
être intégré dans un Centre National d'Entraînement (CNE) ou dans un Groupe d'Entraînement Régional (GER) agréé par Swiss Volley
et
être intégré au Talent Pool de Swiss Volley (libéro excepté)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à la sélection nationale ou à un cadre de perspective
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)
ou
être intégré dans un Centre National d'Entraînement (CNE) ou dans un Groupe d'Entraînement Régional (GER) agréé par Swiss Volley
et
être intégré au Talent Pool de Swiss Volley (libéro excepté)

Références

Attestation du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.srvv.ch)
et du club

Remarques

Le candidat doit prendre connaissance des conditions de participation au Centre régional d'entraînement (ou Groupe d'entraînement régional) disponibles sur www.srvv.ch, rubrique « Relève »

Allègement d'horaire

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2024

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

Références

Attestation de Swiss Aquatics (www.swiss-aquatics.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques